Les enseignants du collège F. Mistral de Pérols

À Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier s/c M. le chef d'établissement

Le 7 décembre 2015

Objet : Démission du conseil pédagogique

Madame le Recteur.

Lors de la mise en place des Conseils Pédagogiques dans les EPLE, la volonté affichée du Ministère de l'Éducation Nationale semblait être celle de vouloir ainsi créer « au plus près » une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de leur établissement. Il s'agissait, nous avait-il alors semblé dans les salles des professeurs, de permettre aux collègues volontaires de faciliter les échanges entre les équipes de directions et les personnels sur le fonctionnement du collège, d'être davantage acteur dans la conception et dans la mise en place des divers projets de l'établissement, de devenir force de propositions et d'harmonisations pédagogiques éventuelles à l'interne. Bref, il nous avait semblé que, loin d'être une contrainte, le Conseil Pédagogique pouvait aider à une meilleure écoute des attentes de chacun des membres de la communauté éducative locale. Au collège Frédéric Mistral, nous avions décidé d'être tous membres de ce Conseil Pédagogique.

Cet esprit a d'ailleurs été réaffirmé par les différents textes officiels qui se sont succédé jusqu'à ce jour, comme en témoigne encore l'article R. 421-41-3 du décret 2014-1231 du 22 octobre 2014 qui réaffirme les compétences du Conseil Pédagogique dans un établissement : dispositifs locaux de coordination, d'aide, de besoins d'accompagnement, d'évaluation, de progression, d'orientation...

C'est pourquoi, Madame le Recteur, la convocation et l'ordre de mission que vous nous avez adressés pour une formation collective sur la réforme des collèges ("formation des conseils pédagogiques") le 16 décembre prochain nous semblent dévoyer l'esprit, le rôle, les missions et les compétences du conseil pédagogique tels que définis par les décrets mentionnés et cités ci-dessus.

De plus, en cette période très chargée de conseils de classe, réunions parents professeurs etc...ces heures de bénévolat imposées nous semblent abusives. Sans compter les nombreux collègues parmi nous qui ont des jeunes enfants, ces mercredis après-midis rajoutant des frais de garde. L'Association sportive du collège se trouve également directement impactée, en particulier ce jour du 16/12 où des compétitions sportives ont été programmées de longue date.

Enfin, comme vous le savez, la réforme des collèges reste rejetée par la quasi-unanimité de notre profession, qui la combat et ne cesse d'en demander l'abrogation. Aussi, dans un contexte où notre Ministère ne veut ni écouter, ni entendre les attentes des professionnels que nous sommes et où cette réforme est imposée contre le gré des équipes, vous conviendrez, Madame le Recteur, que nous convoquer le 16 décembre pour nous « rassurer » quant aux « bienfaits » de la réforme nous semble pour le moins déplacé.

En conséquence, nous avons le regret de vous informer, Madame le Recteur, que nous avons décidé de renoncer aux tâches bénévoles que nous exercions en tant que membres volontaires du Conseil Pédagogique de notre collège en démissionnant ce jour de celui-ci. Sachez que nous y œuvrions dans l'intérêt des élèves et des collègues de notre établissement dans une volonté d'un meilleur fonctionnement de celui-ci.

Nous ne faisons donc pas partie du public désigné pour travailler sur la réforme les mercredis 16 décembre et 13 janvier.

Recevez, Madame le Recteur, l'expression de nos salutations respectueuses.